



Administration Communale d'Esch-sur-Sûre

1, an der Gaass L-9150 Eschdorf

www.esch-sur-sure.lu

Avis au public

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le public est informé que, par délibération du 25 mars 2022, le conseil communal d'Esch-sur-Sûre a introduit un règlement-taxe fixant la contribution compensatoire pour emplacements de stationnement.

Le règlement afférent a été approuvé par arrêté grand-ducal du 29 avril 2022 et par décision de la Ministre de l'Intérieur du 4 mai 2022, no de référence 83dcx5cff/NH.

Le texte intégral du règlement est à la disposition du public au secrétariat communal.

Eschdorf, le 17 février 2023

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la Secrétaire f.f.,

le Bourgmestre,

Date d'affichage: 17 février 2023